



CCT 301

ESSAIS D'ADHERENCE SUR SUPPORTS ANCIENS REVETUS

Définition :

Les tests d'adhérence sont à réaliser sur des supports à priori compatibles, ils sont complémentaires au chapitre 4.12 du DTU 59.2 et permettent à l'entreprise exécutant les travaux de vérifier et de déterminer de manière empirique et simple les propriétés d'adhésivité – cohésion des revêtements en place dans des conditions représentatives de l'exécution future du chantier et ainsi de décider, ou non, de l'application des enduits.

Description :

Sur une surface en aucun cas inférieure à 0,2 m² (50 cm x 50 cm ou 30 cm x 80 cm), après nettoyage du support, appliquer à la lisseuse une passe de Minerah DP ou DPF d'environ 5 mm d'épaisseur, puis cranter ; maroufler la trame R dans l'enduit en laissant libres 10 cm de trame en partie basse sur toute la largeur de l'échantillon puis lisser et éventuellement recharger sur la partie enduite. A l'aide d'un outil tranchant entailler le revêtement en place sur le périmètre de l'échantillon. Laisser sécher l'échantillon **8 jours minimum**

Essai de traction :

Enrouler la partie libre de la trame autour d'un mandrin (manche à balai par exemple), puis tirer en enroulant la trame

Le test est positif :

Lorsque la trame fait éclater la couche superficielle de produit et est **intégralement récupérée propre** sur le mandrin ; et que la partie d'enduit restant sur le support est **intacte, totalement adhérente** et ne présente **aucune amorce de fissuration**.

Le test est négatif :

La trame entraîne des parties entières d'enduit qui restent adhérentes entre les mailles.
L'enduit entraîne des parties du support.
L'enduit adhérent sur le support présente des amorces de fissuration, ou des fissures.

Mise en place :

Le nombre de tests sera déterminé par la nature et l'importance du chantier, mais en aucun cas inférieur à :

- 1 test par exposition et par nature de revêtement pour des chantiers < 300 m²
- 2 tests par exposition et par nature de revêtement à répartir entre parties basses et élévations pour des chantiers > 300 m²

Important :

Les tests ne sont pas à effectuer sur les **supports réputés incompatibles**. L'entrepreneur portera une attention particulière aux **crêpis plastiques roulés** qui souvent restent **résiliants** sur leur face interne, quoique souvent **durs et cassants**. Il devra dans ce cas effectuer un prélèvement de 5 cm x 5 cm du revêtement et vérifier en le pliant lentement à la température normale (20°C) ; s'il est encore souple : **il est non compatible**.

Lavage et décapage partiel :

Si tous les tests mis en place sont positifs, l'entreprise devra néanmoins, pendant le lavage à la haute pression obligatoire (minimum 140 bars à la buse), détecter les surfaces éventuellement défectueuses et les décaper ou les piquer en totalité.